FICHE OPÉRATION
ESPÈCES ENVAHISSANTES

MISE À JOUR : 01.04.2021

FICHE OPÉRATION 12A.1

RENFORCEMENT DE LA BIOSÉCURITÉ AUX FRONTIÈRES

RÉSULTAT ATTENDU | 12
La biosécurité est améliorée par l'élaboration de stratégies et de plans d'action pour une meilleure prévention des introductions.

ACTIVITÉ | 12A
Biosécurité aux frontières.

OBJECTIFS

Cette opération vise à renforcer les outils et la capacité des territoires en termes de biosécurité.

BUDGET **243 701 €** (29 081 265 XPF)

ACTION		TERRITOIRE					AVANCEMENT			
		NC	PF	WF	Ptc	Rég	ENGAGÉ	EN COURS	BIEN AVANCÉ	FINALISÉ
12A.1.1	Renforcement des outils de biosécurité		■				▬			
12A.1.2	Formation et revue de la réglementation			■			▬			

Financé par l'Union européenne

CONTEXTE

LA BIOSÉCURITÉ AUX FRONTIÈRES EST LA PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE POUR LA BIODIVERSITÉ ET LE SECTEUR PRIMAIRE.

Elle contribue ainsi à la résilience face aux changements climatiques en protégeant la qualité des services écosystémiques. À Wallis et Futuna, elle fait partie de la stratégie territoriale sur les espèces exotiques envahissantes. En Polynésie française il est prévu de renforcer les outils à disposition de la Direction de la Biosécurité (DBS).

© CEN@PBarrière

SYNTHÈSE

Durant le second semestre 2020, l'équipe de direction de la biosécurité a été renouvelée. Cela n'a pas remis en cause le projet mais cela a imposé un temps d'appropriation des objectifs par la nouvelle équipe. La procédure d'appel d'offres lancée en mai 2020 a été déclarée infructueuse le 28 juillet au regard des offres présentées.

Les négociations ont été poursuivies avec l'Aéroport de Tahiti (ADT) afin de finaliser la convention d'occupation par la Direction de la biosécurité de locaux au sein de l'aéroport de Tahiti-Faa'a. Sous réserve des inscriptions budgétaires, le démarrage est prévu au premier janvier 2021. Un travail préparatoire sur les projets d'aménagement du chenil à l'aéroport et analyses réglementaires applicables en Polynésie française sur les normes en matière de chenil, et de bien-être animal a également été conduit par la DBS. Les échanges ont ainsi été poursuivis avec les douanes de Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie (Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales) et la Nouvelle-Zélande (Ministry for Primary Industries) en matière de brigades cynophiles.

Sur le semestre, une réunion de travail a eu lieu en novembre pour discuter du cahier des charges sur la revue de la réglementation avec le nouveau Chef du BIVAP, un agent du BIVAP spécialisé en phytosanitaire et le coordinateur thématique régional du thème 4. Les échanges ont permis d'apporter des modifications au cahier des charges, dont la version finale est en cours de validation.

CHIFFRES CLÉS, INFOS MARQUANTES

4 APPELS D'OFFRES À LANCER

PERSPECTIVE

Il est prévu la rédaction et la publication de 3 appels d'offres sur la prochaine période. Le premier portant sur l'aménagement du chenil à l'aéroport de Tahiti Faaa, le second relatif à une étude comparative des différentes formations possibles en Polynésie française pour les maîtres chien et le troisième pour l'achat de chiens. Des déplacements des agents de la DBS pourraient être réalisés en Nouvelle-Calédonie et/ou Australie/Nouvelle-Zélande en 2021 en fonction des restrictions imposées par la pandémie de Covid-19.

En fonction des restrictions, des agents de la DBS pourraient réaliser des déplacements en 2021

Il est prévu le lancement d'un appel d'offres pour la revue de la réglementation à Wallis et Futuna ainsi que le développement de supports de communication (affiches, photos, vidéos, dépliants...) en utilisant des exemples d'invasions dans d'autres pays et territoires afin d'informer au mieux la population.

AVANCEMENT DES ACTIONS

RENFORCEMENT DES OUTILS DE BIOSÉCURITÉ (PF)

ACTION 12A.1.1

L'action avance au rythme imposé par les modalités de mise en œuvre du projet et les contraintes associées à la pandémie de COVID-19. Un appel d'offres a été passé et il a été déclaré infructueux. La DIREN s'assure du déroulement de l'action mais l'acteur concerné et impliqué dans ce projet est avant tout la DBS dont l'équipe de direction a été modifiée durant le second semestre 2020.

FORMATION ET REVUE DE LA RÉGLEMENTATION (WF)

ACTION 12A.1.2

Une réunion de travail a eu lieu le 4 novembre 2020 avec le nouveau chef du BIVAP, un agent du BIVAP spécialisé en phytosanitaire et le coordonnateur régional thématique afin d'échanger sur les besoins du BIVAP et du STE et de valider l'appel d'offres pour la revue de la réglementation. La version finale est en cours de validation et l'appel d'offres doit être lancé avant la fin du mois de janvier 2021.

Des supports de communication pour la diffusion d'information vers le grand public vont être développés

© CENGP Barrière

©CEN@PBarriere